



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

armée

Question orale n° 147

Texte de la question

M. Alain Marc attire l'attention de M. le ministre de la défense sur la situation du camp militaire du Larzac suite à la réorganisation de nos armées, importante d'un point de vue économique mais aussi d'un point de vue opérationnel. Ainsi, malgré plusieurs rendez-vous obtenus au ministère de la défense, l'avenir du camp du Larzac, et du CEITO qui y est rattaché, interroge. Prévu pour rejoindre le camp de Canjuers vers 2014-2015 dans un premier temps, cette date a, semble-t-il, été repoussée. Nous savons que la massification à Canjuers pose divers problèmes pour l'entraînement de nos régiments et que des riverains mettent en cause certaines manoeuvres (incendies...). Le camp militaire du Larzac, à proximité immédiate de l'autoroute, offre toutes les disponibilités pour recevoir des unités. Les liens établis entre les autorités militaires et civiles de la Cavalerie sont remarquables (création d'une station d'épuration, création de halte garderies communes, etc...). Ce camp, plus que centenaire, qui a, en son temps, défrayé la chronique, est aujourd'hui accepté par tous. Il aimerait donc connaître avec exactitude son devenir avec un calendrier précis sur l'évolution des activités et du nombre des personnels militaires et civiles.

Texte de la réponse

AVENIR DU CAMP MILITAIRE DU LARZAC

Mme la présidente. La parole est à M. Alain Marc, pour exposer sa question, n° 147, relative à l'avenir du camp militaire du Larzac.

M. Alain Marc. Ma question s'adresse à M. le ministre de la défense.

La réorganisation de nos armées est, pour notre nation, importante d'un point de vue non seulement économique, mais aussi et surtout stratégique et opérationnel.

Ainsi, malgré plusieurs rendez-vous obtenus ces dernières années au ministère de la défense, nous nous interrogeons toujours sur l'avenir du camp du Larzac et du centre d'entraînement de l'infanterie au tir opérationnel qui y est rattaché, car il n'est apparemment pas définitivement tranché.

Alors qu'il était initialement prévu que le CEITO rejoigne le camp de Canjuers vers 2014 ou 2015, cette date a semble-t-il été repoussée.

Nous savons que la massification à Canjuers pose divers problèmes pour l'entraînement de nos régiments, et que des riverains mettent en cause certaines manoeuvres ; je pense aux incendies dus aux balles traçantes, par exemple.

Le camp militaire du Larzac, à proximité immédiate de l'autoroute, offre toutes les disponibilités pour recevoir des unités. Les liens établis entre les autorités militaires et civiles de La Cavalerie sont remarquables : création d'une station d'épuration, création de haltes-garderies communes, etc.

Ce camp, plus que centenaire, qui a, en son temps, défrayé la chronique, est aujourd'hui accepté par tous. Il nous semble important d'un point de vue stratégique mais constitue également, avec près de deux cents personnels civils et militaires, une force économique incontournable dans le Sud-Aveyron.

J'aimerais donc interroger le ministre de la défense pour connaître avec exactitude l'avenir de ce camp et obtenir de sa part un calendrier précis sur l'évolution des activités du camp et du nombre des personnels militaires et

civils pour l'avenir.

Mme la présidente. La parole est à M. le ministre délégué chargé des anciens combattants.

M. Kader Arif, *ministre délégué chargé des anciens combattants*. Madame la présidente, mesdames messieurs les députés, monsieur le député Alain Marc, vous avez appelé l'attention du ministre de la défense sur le devenir du camp militaire du Larzac implanté dans la commune de La Cavalerie, dans le département dont vous êtes l'élu. M. Le Drian étant malheureusement retenu et ne pouvant être présent ce matin, il vous prie de bien vouloir l'excuser et m'a chargé de vous communiquer sa réponse.

La réforme des armées engagée en 2008 a entraîné un grand nombre de dissolutions, réorganisations ou transferts d'unités. Pour l'armée de terre, qui avait le maillage le plus dense sur notre territoire, ce resserrement sur un nombre plus limité de sites de garnisons s'est accompagné, dans le domaine de l'entraînement des forces, d'une politique de mutualisation des infrastructures d'entraînement et une déflation de 26 % des camps et terrains d'exercice, dont le nombre est passé de 198 à 146 sur la période 2008-2012. Cette démarche de rationalisation est source d'économies mais elle nous impose aujourd'hui de conserver et de valoriser l'existant, qu'il s'agisse de zones de manoeuvre en terrain ouvert ou urbanisé, de champs de tirs, d'espaces d'aguerrissement ou de volumes d'entraînement aérien, des équipements qui sont aujourd'hui juste suffisants pour l'entraînement des forces.

Avec ses 3 000 hectares, le camp du Larzac que vous évoquez accueille depuis de nombreuses années le centre d'entraînement de l'infanterie au tir opérationnel, le CEITO, qui évalue le niveau en tir de toutes les unités d'infanterie, en particulier avant leur départ en opérations. Ce centre n'est cependant pas figé : il a vocation à être modernisé. Une partie de ses moyens sera probablement transférée à l'horizon de 2015 dans le camp de Suippes et une autre partie dans le camp de Canjuers, tandis que certaines infrastructures seront maintenues sur place. À Suippes, nous réaliserons le parcours " Symphonie ", un complexe d'entraînement école combinant sur une zone compacte la manoeuvre tactique et les tirs réels, en répondant aux exigences de l'entraînement interarmes moderne. À Canjuers, nous réaliserons à l'horizon de 2015 un espace de manoeuvre à tir réel baptisé " Opéra ", à la fois plus étendu et plus varié, autorisant les tirs d'artillerie ou d'hélicoptères Tigre, et apportant à la manoeuvre des unités un surcroît de réalisme tactique.

Néanmoins, le camp militaire du Larzac offre à l'armée de terre des capacités d'entraînement qui subsistent et qui restent uniques. Il peut accueillir chaque année 6 000 à 8 000 hommes à l'entraînement, et activer simultanément 20 champs de tir incluant des armes de moyen calibre ou des missiles. C'est un espace de tir ouvert quarante semaines dans l'année, et l'armée de terre y conserve des capacités d'entraînement qui sont complémentaires avec les deux pôles modernisés que nous préparons. Ce sont des atouts indispensables. Après le transfert du CEITO au-delà de 2015, nous souhaitons garder à La Cavalerie cet outil irremplaçable qui s'intègre dans la politique générale d'entraînement de l'armée de terre.

Cette politique commune s'articule en effet selon trois axes : la sanctuarisation des zones d'exercice qui ont été conservées au plus près des forces pour l'entraînement des sections et compagnies ; la modernisation de nos pôles d'excellence comme le pôle Champagne et celui de Provence, où sont regroupés les moyens d'entraînement lourds au niveau du sous-groupement interarmes et au-delà ; enfin, la diversification de la simulation, que nous souhaitons amener en réseau, au plus près des unités, comme un complément indispensable.

Il est encore prématuré de s'avancer sur les effectifs au-delà de 2015. L'organisation du camp du Larzac ou celle des pôles nationaux d'entraînement de Canjuers et de Suippes ne peut être définitivement arrêtée à l'heure où les conclusions du livre blanc ne sont pas posées. L'espace d'entraînement du Larzac paraît toutefois nécessaire aux forces et il restera une zone d'entraînement privilégiée.

J'en profite pour souligner devant vous à quel point la préservation des espaces militaires d'entraînement au sol et au-dessus du sol est un véritable impératif de notre défense, même si elle se heurte parfois, ici ou là, à de fortes pressions foncières ou d'aménagement. Elle conditionne l'exécution de notre politique de défense, l'efficacité militaire et, *in fine*, la qualité des opérations que réalisent nos armées.

Mme la présidente. La parole est à M. Alain Marc.

M. Alain Marc. Monsieur le ministre, je vous remercie de votre réponse. En tant que député de la circonscription où se trouve ce camp, vous comprendrez, même si cela est prématuré, ainsi que vous l'avez indiqué dans votre réponse, que je sois très soucieux du devenir des effectifs. À ce sujet, peut-être pourrions-nous nous rencontrer car je crois savoir que vous viendrez prochainement dans le Sud-Aveyron pour une inauguration.

Données clés

Auteur : [M. Alain Marc](#)

Circonscription : Aveyron (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 147

Rubrique : Défense

Ministère interrogé : Défense

Ministère attributaire : Défense

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [19 février 2013](#), page 1654

Réponse publiée au JO le : [27 février 2013](#), page 2286

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [19 février 2013](#)